



DRR  
Division  
Des Rémunérations et Retraites

VR/DRR/ n° 3211/ 2018-063

Affaire suivie par  
Isabelle MAGGIA-VALDERRAMA  
Bureau 449  
Téléphone  
(687) 26 61 95  
Fax  
(687) 26 61 06  
Mél.  
ce.drr@ac-noumea.nc

1, avenue des  
Frères Carcopino  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

**CIRCULAIRE  
ENVOYEE PAR  
COURRIER  
ELECTRONIQUE**

**Signalé**

### AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : information retraite - ouverture du nouveau portail ENSAP pour les fonctionnaires Etat**

**PJ : plaquette de présentation**

Nouméa, le **27 AVR. 2018**

L'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les chefs de division  
Mesdames et Messieurs les chefs de service

Dans le cadre de la réforme de la gestion des pensions, il est prévu une centralisation progressive de la réception de la demande de pension des fonctionnaires auprès du service des retraites de l'Etat (SRE). En novembre 2018, une circulaire précisant ce nouveau dispositif sera diffusée par mes services.

Dans ce contexte, le SRE propose un nouveau service en ligne qui offre des services personnalisés relatifs à l'information retraite des fonctionnaires de l'Etat en matière de données relatives au compte individuel retraite. Il s'agit d'un espace numérique sécurisé des agents publics : **ENSAP**.

Ce portail, intuitif et didactique, permet d'**accéder à son compte individuel de retraite (CIR)**, qui enregistre tous les éléments relatifs à ses données personnelles et à ses données de carrière nécessaires au calcul de sa future retraite.

Cet outil, qui intègre également les activités relevant d'autres régimes de retraite permet d'effectuer des simulations en ligne pour un départ à l'âge légal (retraite pour ancienneté selon la réglementation en vigueur).

**A partir de 45 ans**, l'ENSAP permet d'effectuer des simulations sur la fin de carrière avec la possibilité de faire varier les trois critères suivants : quotité de temps de travail, indice cible et date de départ. À ce niveau, les bonifications ne sont pas intégrées dans le calcul : bonifications pour enfants, pour services hors d'Europe, etc.  
**A partir de 55 ans**, un simulateur propose une évaluation du montant de la future pension, incluant l'ensemble des bonifications.

**Ce portail est accessible via le site : [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr)**

2/2

Pour des anomalies de connexion ou d'absence d'accès à des services, l'utilisateur doit contacter le SRE :

[inforetraite@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:inforetraite@dgfip.finances.gouv.fr)

Les autres types d'anomalies devront être signalés à

[ce.dp@ac-noumea.nc](mailto:ce.dp@ac-noumea.nc) et [ce.drr@ac-noumea.nc](mailto:ce.drr@ac-noumea.nc)

Je vous remercie par avance pour toutes les mesures que vous diligenterez pour la diffusion de cette information.

L'inspecteur général de l'administration de  
l'éducation nationale et de la recherche,  
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT

Ampliation : division du personnel – division des services informatiques